Membres	15
Présents	8
Représentés	1
Votants	8
Exprimés	9
- Pour	9
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE D'EYREIN

*****

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260709-2026-47-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026

DELIBERATION N° 2026-47

Séance du 09 Juillet 2026

Objet : Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sis 2 Avenue de la Gare

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 1er juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick, GRANCHER Isabelle, FIEYRE Gilles, FLEURY Quentin, HASLOUIN Anne-Marie, MAZEAU Mireille.
Absente ayant donné pouvoir : DICHAMP Adeline à HERMABESSIERE Patrick.
Absents excusés : SOULIER Daniel, MONEGER Jérôme, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.
Absent non excusé : TEINAURI Matahiarii.
Secrétaire de séance : GRANCHER Isabelle

Madame la Maire rappelle le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sis 2 Avenue de la Gare.

Elle informe que la société « ELECTRIC 55 CHARGING » a manifesté son intérêt mais qu'une procédure stricte doit être suivi avant de valider ce projet, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sis 2 Avenue de la Gare
- Autorise Madame la Maire à entamer la procédure à une publicité d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI),
- Charge Madame la Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

MAIRIE D'EYREIN R.F. 19 (Corrèze)